

LE PRÉ-BARREAU

**INSTITUT DE PREPARATION
À L'EXAMEN D'ACCES
À LA PROFESSION D'AVOCAT
POUR LES JURISTES ETRANGERS**

Vous exercez la profession d'avocat à l'étranger et souhaitez obtenir votre inscription au barreau français pour disposer des prérogatives d'un Avocat à la Cour.

Le Pré-Barreau met à votre disposition, depuis plus de 20 ans, une formation dédiée pour vous aider à concrétiser ce projet.

PRESENTATION

Depuis plus de 20 ans, le Pré-Barreau propose une formation spécialement destinée aux juristes qualifiés dans un autre État, désireux de devenir Avocat à la Cour.

Pendant quatre mois, vous bénéficiez d'une préparation intensive organisée en cours du soir et le week-end, parfaitement compatible avec vos obligations professionnelles.

L'examen d'aptitude au Barreau français est accessible à tout avocat motivé, à condition d'en comprendre les exigences et de s'y préparer sérieusement. Comme pour toutes épreuves juridiques en France, la réussite repose sur des connaissances solides et sur la maîtrise de la méthodologie juridique française.

Nos résultats témoignent de la qualité des enseignants qui assurent un encadrement personnalisé et de l'efficacité de nos méthodes pédagogiques.

LES VOIES D'ACCES AU STATUT D'AVOCAT A LA COUR

Le barreau français est ouvert aux avocats ressortissants de l'Union européenne ainsi qu'aux avocats issus d'Etats tiers pratiquant la réciprocité à l'égard de la France. Si vous remplissez ces conditions, vous pouvez accéder au titre d'avocat à la Cour en présentant l'examen réservé aux avocats étrangers.

Les modalités de cet examen sont définies par l'article 99 du décret du 27 novembre 1991 pour les ressortissants communautaires et par l'article 100 pour les ressortissants non communautaires.

C'est auprès du Conseil National des Barreaux (C.N.B) que vous pouvez obtenir les précisions relatives à la constitution du dossier de demande d'autorisation de vous présenter à l'examen.

Article 99 : <https://www.cnb.avocat.fr/fr/admission-dun-avocat-dun-etat-membre-de-lunion-europeenne>

Article 100 : <https://www.cnb.avocat.fr/fr/admission-dun-avocat-dun-etat-non-membre-de-lunion-europeenne>

NOTRE APPROCHE

Le Pré-Barreau a toujours élaboré des méthodes d'enseignement exigeantes et spécialement adaptées à son public. La préparation à l'examen réservé aux avocats étrangers s'inscrit pleinement dans cette logique, en tenant compte de la singularité de cette épreuve.

Conscients que vous disposez de solides connaissances juridiques, si ce n'est en droit français du moins dans votre droit d'origine, nous nous appuyons sur cet acquis pour accélérer votre progression. Les méthodes universitaires traditionnelles ne correspondant pas aux besoins de professionnel du droit, nous privilégions un format **dynamique, en effectifs réduits, permettant un échange approfondi et une prise en compte individualisée de vos besoins.**

L'expérience de l'examen révèle que les avocats étrangers rencontrent surtout des difficultés méthodologiques. C'est pourquoi nous avons choisi de mettre l'accent **sur la maîtrise des méthodes propres aux épreuves écrites et orales en droit français.**

Afin de mieux appréhender les exigences de cet examen, de nombreuses simulations vous sont proposées tant pour la préparation des oraux que pour la préparation des écrits.

Notre équipe, réunissant professeurs et avocats aguerris à la préparation de l'examen du Barreau, vous accompagne afin que **vous disposiez des qualités nécessaires pour passer vos épreuves avec succès.**

LES CONDITIONS D'EXAMEN

L'épreuve d'aptitude de l'article 99

En fonction de leur parcours universitaire et professionnel, les ressortissants d'un pays de l'Union européenne peuvent se voir imposer entre un et quatre examens dans le cadre de l'épreuve d'aptitude.

Dans l'hypothèse où il est imposé quatre épreuves au candidat, l'une d'entre elles sera écrite et déterminée par le Conseil national des barreaux. Elle est d'une durée de quatre heures.

Les épreuves orales, dont une portant sur la déontologie et la réglementation professionnelle, sont d'une durée de vingt minutes environ, après une préparation d'une demi-heure.

L'examen de contrôle des connaissances de l'article 100

Les avocats inscrits à un barreau d'un État n'appartenant pas à L'Union Européenne passent un examen de contrôle des connaissances en droit français comprenant :

- Deux épreuves écrites d'une durée de trois heures chacune
 - une épreuve de conclusions en matière civile ;
 - une épreuve de rédaction d'une conclusion juridique dans une matière choisie par le candidat en droit administratif, droit commercial, droit du travail ou droit pénal. Les trois matières non choisies par le candidat ne font pas l'objet d'un examen.

- Deux épreuves orales :
 - un exposé de vingt minutes environ, après une préparation d'une heure sur un sujet tiré au sort par le candidat, portant sur la procédure civile, pénale ou administrative, ou l'organisation judiciaire française.
 - Un entretien avec le jury de quinze minutes environ portant sur la réglementation et la déontologie de la profession d'avocat.

Une dispense d'épreuve de l'examen de contrôle des connaissances peut être prononcée par le Conseil national des barreaux au vu des « *travaux universitaires ou scientifiques* » du candidat qui la sollicite. Il doit alors préciser la matière pour laquelle il souhaite obtenir la dispense et apporter à l'appui de cette demande les travaux utiles et pertinents pouvant démontrer sa connaissance du droit français.

DEROULEMENT ET ORGANISATION DE LA FORMATION

Sur une période de quatre mois, **la formation alterne des semaines de cours** couvrant toutes les matières de l'examen **et des semaines de corrections** des épreuves écrites blanches et de simulations des épreuves orales.

Les cours et les corrections ont toujours lieu **le soir ou le week-end**.

Les candidats de l'article 100 disposent d'un minimum de 150 heures d'enseignement auxquelles s'ajoutent 30 simulations.

Les candidats de l'article 99 disposent d'un minimum de 150 heures d'enseignement auxquelles s'ajoutent 30 simulations.

▪ Les semaines de cours

Durant les semaines de cours, les candidats suivent les enseignements relatifs à toutes leurs matières d'examen. Le contenu des enseignements est en parfaite adéquation avec les exigences de l'examen.

Pour vous aider dans votre apprentissage, il vous est remis tout au long de la formation des fascicules de cours reprenant l'ensemble du programme.

Art 99 : Droit civil + Droit administratif, Droit pénal, Droit social et/ou Droit commercial + Déontologie.

Art 100 : Droit civil + Droit administratif, Droit pénal, Droit social ou Droit commercial (au choix)¹ + Déontologie + Procédures et organisations judiciaires.

▪ Les semaines de corrections des épreuves écrites et de simulations des épreuves orales

Durant les semaines de corrections, les candidats peuvent à leur choix composer leurs examens écrits soit dans nos locaux soit chez eux. Chaque épreuve écrite fait l'objet d'une correction de deux heures à l'aide d'une méthode appropriée à chaque type de sujet (rédaction de conclusion, rédaction d'une consultation juridique, dissertation juridique).

La préparation des épreuves orales est rythmée par des simulations dans les conditions réelles de l'examen. Au terme de chaque simulation orale, une correction est proposée au candidat par le jury.

⇒ **Corrections des épreuves écrites :**

Art 99 : Correction de la dissertation en droit civil ou dans la matière déterminée par le C.N.B.

Art 100 : Correction de la rédaction de conclusions en matière civile, correction de la rédaction de consultation juridique.

⇒ **Simulations des épreuves orales :**

Art 99 : Simulation de Droit pénal, de Droit administratif, de Droit commercial et/ou de Droit social et simulation de Déontologie.

Art 100 : Simulation de Déontologie et simulation de Procédures et organisation judiciaire.

L'alternance d'une semaine de cours et d'une semaine d'épreuves (corrections et simulations), permet d'assurer un enseignement complet, cohérent et adapté aux disponibilités d'un professionnel du droit.

¹ Les matières sont proposées sous réserve d'un nombre d'inscrits minimum de 3 candidats

LA FORMATION E-LEARNING

Que vous résidiez en province, à l'étranger ou encore que votre activité professionnelle ne vous permette pas d'assister aux cours en présentiel, **vous pouvez suivre partiellement ou intégralement votre formation sur notre plateforme e-learning.**

Tous les enseignements sont diffusés (cours interactifs) au fil de la préparation puis disponibles en différé sur notre plateforme.

Vous disposez d'un accès personnel et illimité à la plateforme digitale de la préparation, **vous permettant de revoir les contenus autant que nécessaire et construire un emploi du temps parfaitement adapté à vos contraintes.**

Intuitive et complète, la plateforme e-learning vous offre la possibilité de :

- De visionner les conférences : cours, séances de correction
- D'accéder à tous les documents pédagogiques : fascicules de cours, sujets et corrigés
- De soumettre vos copies et de consulter vos copies corrigées et commentées
- De communiquer facilement, via la messagerie, avec vos enseignants et l'administration

LISTE DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Droit civil**

Philippe Jouary

Avocat

Docteur en droit

- **Droit commercial**

Géraldine Goffaux

Maître de conférences

- **Droit pénal et procédure pénale**

Paul Mathonnet

Avocat

- **Déontologie**

Nicolas Polubocsko

Avocat

- **Droit social**

Fiodor Rilov

Avocat

Docteur en droit

- **Droit administratif et procédure administrative**

Martin Collet

Professeur agrégé des Facultés de droit

- **Droit civil et procédure civile**

Raphaëlle Haïk

Avocate

Docteur en droit

TARIFS ET CONDITIONS D'INSCRIPTION

La formation complète à l'examen d'aptitude de **l'article 99**, pour les candidats ressortissants d'un État de l'Union européenne, s'élève à **8 450 euros**. Elle comprend quatre mois de préparation à l'épreuve écrite et aux trois épreuves orales (soit 150 heures d'enseignement auxquelles s'ajoutent 30 simulations).

La formation complète à l'examen de contrôle des connaissances de **l'article 100**, pour les candidats ressortissants d'un État n'appartenant pas à l'Union européenne, s'élève à **8 450 euros**. Elle comprend quatre mois de préparation aux deux épreuves écrites et aux deux épreuves orales (soit 150 heures d'enseignement auxquelles s'ajoutent 30 simulations).

L'inscription se déroule **en trois étapes** :

1^{re} étape : vous devez vous préinscrire en ligne en remplissant le formulaire situé à l'adresse suivante : <https://e-learning.ae.pre-barreau.com/accounts/register/>

2^e étape : vous devez ensuite nous retourner **la fiche d'inscription** (à télécharger à l'issue de la préinscription), datée et signée par mail à l'adresse avocat.etranger@pre-barreau.com

3^e étape : une fois votre dossier reçu et traité par nos services, vous recevez un mail vous invitant à procéder au règlement des arrhes (20% du prix de la formation choisie) par carte bancaire via notre plateforme (paiement sécurisé).

Le prix de la formation pourra être modulé en fonction du nombre d'épreuves que le candidat présente à l'examen (=> dispense accordée par le CNB).

Conditions Générales

Article 1. Contenu et champ d'application

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les offres concernant les sessions de préparation à l'examen d'équivalence au barreau français proposées et organisées par le PRE-BARREAU.

Le fait de souscrire à une offre - via la validation de la fiche d'inscription - implique l'adhésion entière et sans réserve du souscripteur aux présentes conditions générales qui prévalent sur toutes autres conditions, à l'exception de celles qui ont été acceptées expressément par le PRE-BARREAU.

Article 2 – Droit de rétractation

Conformément aux articles L. 221-18 et suivants du code de la consommation, vous avez la possibilité de vous rétracter dans les 14 jours suivants la validation de votre inscription.

Vous pouvez vous rétracter en utilisant le formulaire de rétraction disponible sur notre site www.pre-barreau.com ou en utilisant toute autre déclaration de rétractation en nous l'adressant par mail à avocat.etranger@pre-barreau.com ou par courrier au Pré-Barreau – 3, rue de Nesle – 75006 Paris.

Pendant ce délai, l'intégralité des sommes versées vous sera remboursée.

Article 3 – Propriété intellectuelle

L'inscription à l'une des formations proposées n'emporte en aucun cas cession des droits d'auteur des supports matériels et immatériels et de l'ensemble des documents remis au souscripteur, que ces éléments soient remis lors des cours ou par mise à disposition sur la plateforme d'enseignement.

En conséquence, le souscripteur s'engage à ne pas communiquer, prêter, échanger ou céder à quiconque sous quelque forme que ce soit les documents remis par le PRE-BARREAU dans le cadre des formations proposées, sauf accord préalable et exprès du PRE-BARREAU.

Cette clause constitue une condition déterminante et essentielle de l'engagement des parties. En cas de violation des obligations stipulées dans cette clause par le souscripteur, le PRE-BARREAU sera en droit de résilier unilatéralement le contrat, sans délai. Dans ce cas, le PRE-BARREAU conservera l'intégralité des sommes déjà versées par le souscripteur, sans que celui-ci puisse exiger un remboursement. Le PRE-BARREAU se réserve également le droit de poursuivre toute personne qui contreviendrait à ses droits d'auteur.

Article 4 – Cession

Les prestations fournies par le PRE-BARREAU sont strictement personnelles et ne peuvent être transmises ou partagées par le souscripteur avec des tiers. Toute substitution d'un tiers, cession de contrat ou cession de créance est strictement interdite.

Article 5 – Médiation

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, nous proposons un dispositif de médiation de la consommation.

L'entité de médiation retenue est : MÉDIATION CONSOMMATION DÉVELOPPEMENT.

En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : <https://www.medconsodev.eu> ou par voie postale en écrivant à MÉDIATION CONSOMMATION DÉVELOPPEMENT – Centre d'affaires Stéphanois – Immeuble l'Horizon – Esplanade de France – 3 rue J Constant Milleret – 42000 St Etienne

Conformément à l'article L. 612-2 du même code, vous ne pouvez toutefois recourir au médiateur de la consommation qu'après avoir tenté, au préalable, de résoudre votre litige directement avec le PRE-BARREAU.

Article 6 – Vérification des pré-requis

En retournant le formulaire d'inscription daté et signé, vous certifiez que les informations transmises sont exactes.

Article 7 – Délai d'inscription

Il n'y a pas de date limite pour s'inscrire à nos formations. Toutefois, les formations proposées sur place disposent d'un nombre limité de places et peuvent donc ne plus être accessibles.

Article 8 – Règlement intérieur

Article 1 : ce règlement intérieur a pour objet d'assurer le bon fonctionnement des formations proposées par Le Pré-Barreau. Il rappelle, pour l'essentiel, des règles issues de textes législatifs et réglementaires.

Article 2 : toute personne se trouvant dans les locaux où sont assurés les formations du Pré-Barreau doit prendre connaissance et respecter les consignes d'hygiène et de sécurité et notamment d'évacuation en cas d'alarme.

Article 3 : il est interdit d'introduire ou de transporter dans les locaux toute substance illicite ou nuisible à la santé, tout matériel ou instrument dangereux ou contraire aux impératifs de salubrité ou d'ordre public.

Article 4 : conformément à la réglementation en vigueur, il est interdit de fumer dans tous les lieux affectés à un usage collectif (loi n°91-32 du 10 janvier 1991 ; décret n°92-478 du 29 mai 1992).

Article 5 : la présence d'animaux n'est pas autorisée dans les locaux, à l'exception des animaux accompagnants les personnes en situation d'handicap.

Article 6 : tout(e) candidat(e) s'oblige à respecter les règles élémentaires de respect d'autrui, de courtoisie et de tolérance. En cas de manquement grave à ces obligations qui troublerait par trop le bon déroulement des formations, Le Pré-Barreau sera en droit de rompre unilatéralement le contrat de préparation à l'examen d'équivalence au barreau français.